

Développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie

Depuis 2014, le « Programme de développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie » (ci-après dénommé « Programme pour le Partenariat oriental et la Russie ») vient en aide à la société civile pour qu'elle joue son rôle d'acteur démocratique et contribue activement au façonnement des processus de transformation dans les pays visés par le programme.

Afin de promouvoir la liberté, la sécurité et la prospérité dans notre voisinage immédiat – et, ce faisant, dans l'UE et en Allemagne également –, le gouvernement fédéral subventionne à travers ce programme des **mesures destinées à établir ou développer des structures permanentes de coopération au niveau de la société civile entre actrices et acteurs non étatiques démocratiques d'Allemagne et des pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ou de Russie.**

Ce programme se caractérise par la création de coopérations à long terme, une collaboration d'égal à égal et une répartition équitable des tâches entre les partenaires de projet en Allemagne et dans les pays visés par le programme. Il englobe tout l'éventail des projets culturels et éducatifs.

Alors que la guerre d'agression russe menée en violation du droit international contre l'Ukraine en est à sa cinquième année et que les espaces ne cessent de se réduire pour les acteurs et les structures de la société civile dans des pans importants de la région, leur apporter un soutien reste déterminant.

1. Renforcer le pluralisme et la résilience en vue d'appuyer la diversité des opinions et des médias et de lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.

Le pluralisme est un élément constitutif des démocraties modernes, la légitimité de ces dernières résidant avant tout également dans la tolérance envers la diversité des opinions, des intérêts et des valeurs au sein d'une société.

Les projets soutenus dans le cadre du Programme pour le Partenariat oriental et la Russie promeuvent le renforcement de la diversité de l'information, des opinions et des médias, la lutte contre les FIMI (activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger) ainsi que l'accroissement de la résilience face à ces activités dans les pays concernés. Les projets doivent contribuer à la résilience des sociétés face aux informations non fiables ou fausses, grâce à des mesures de soutien et de qualification pour les professionnels des médias ainsi qu'à un meilleur accès à des offres médiatiques (locales) pluralistes et de qualité. À cet effet, des mesures visant au développement et à l'utilisation des technologies de protection numériques peuvent également être appuyées.

2. Promouvoir les droits humains et les débats sur les valeurs en vue d’approfondir la compréhension mutuelle.

Ce sont avant tout les projets d’échange et les projets culturels qui peuvent être subventionnés au titre de cet objectif. Les mesures de rencontre doivent permettre d’échanger sur les valeurs fondamentales comme le respect des droits humains, la légalité de l’action administrative, l’indépendance de la justice, le droit de la personne à la vie et au libre épanouissement ainsi que le principe de la décision majoritaire. La défense commune de ces valeurs favorise également la compréhension mutuelle au sein de la région du Partenariat oriental et de la Russie et permet de sensibiliser l’opinion publique en Allemagne à ces pays. Sont éligibles les mesures destinées à transmettre et à renforcer ces valeurs fondamentales dans le cadre d’échanges au sein de la société civile ou de projets culturels, et qui contribuent à mettre en réseau la société civile dans les pays partenaires et dans le contexte de l’intégration et de la coopération européennes.

3. Créer des perspectives d’avenir et encourager la transformation démocratique en vue de consolider les démocraties, de combattre la corruption et de favoriser un rapprochement avec l’UE.

Peuvent être subventionnées dans le cadre de cet objectif les initiatives visant à renforcer les aspirations démocratiques afin d’offrir à tous des perspectives d’avenir sûres au sein de la société. En Ukraine, en particulier, notre priorité consiste à soutenir les processus de réforme et de transformation, y compris en faveur de l’intégration européenne, ainsi qu’à préserver et rétablir les structures de la société civile endommagées ou détruites par la guerre d’agression russe. De plus, nous soutenons spécifiquement les projets promouvant le processus d’adhésion à l’UE de l’Ukraine et de la République de Moldova, la perspective d’adhésion à l’UE de la Géorgie ainsi que le rapprochement de l’Arménie avec l’UE. En Russie et au Bélarus, nous concentrons notre soutien sur des segments de la société civile qui continuent d’avoir un impact sur place, ce en dépit d’une répression s’accroissant et, le cas échéant, d’activités en exil, et qui s’engagent notamment pour faire respecter les droits fondamentaux. Sont par ailleurs éligibles les actions universitaires, professionnelles et sociopolitiques de formation et de perfectionnement qui incitent un plus grand nombre de personnes à s’engager sur le plan sociétal et qui permettent la participation politique et sociétale, en particulier aux groupes marginalisés. Cela inclut également des mesures visant à soutenir les acteurs de la société civile et les partenaires de projet qui subissent des pressions accrues en raison de la guerre, de persécutions, de répressions ou de contextes sociétaux particulièrement difficiles.

4. Appuyer le dialogue et le rapprochement : des mesures de confiance dans la perspective de surmonter les conflits régionaux.

Sont éligibles les mesures issues du domaine culturel et éducatif qui, dans les conflits régionaux non résolus, participent à prévenir les crises ou à les gérer et qui contribuent ainsi à poser les jalons d’une entente. Cet objectif s’adresse notamment aux pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et à la République de Moldova. Sont les bienvenues des

propositions de projet qui tiennent compte de la perspective régionale de la **coopération transfrontalière des pays riverains de la mer Noire** et qui créent ainsi des synergies autour de la stratégie de l'UE pour la mer Noire.

Dans le contexte de la guerre d'agression russe ou de la répression étatique, des citoyennes et citoyens ukrainiens, russes et biélorussiens ont par ailleurs quitté leur pays et se sont installés dans d'autres pays du Partenariat oriental parce qu'ils subissaient des menaces et des répressions en raison de leurs convictions. Les projets qui promeuvent le dialogue et la participation sociétale de ces personnes, qui renforcent leurs liens avec la société civile de leur nouvelle terre d'accueil et qui contribuent ainsi à des sociétés résilientes, inclusives et démocratiques peuvent également être subventionnés.

Pour **l'année 2027**, les priorités suivantes spécifiques à certains pays ont en outre été définies :

- **Arménie/Azerbaïdjan** : Propositions de projet en vue de la promotion transfrontalière du processus de réconciliation au niveau de la société (civile).
- **Arménie** : Propositions de projet afin de continuer à soutenir le rapprochement de l'Arménie avec l'UE.
- **Biélorus** : Promotion du paysage médiatique indépendant en exil et autonomie de la langue et de la culture biélorusses.
- **Géorgie** : Propositions de projet afin de soutenir une société civile et un paysage médiatique pluralistes et résilients et afin de lutter contre la désinformation.
- **Ukraine** : Propositions de projet qui contribuent aux objectifs de la saison culturelle germano-ukrainienne 2027-2028.

Conditions formelles (pour de plus amples informations, veuillez consulter la FAQ) :

Les projets de coopération avec la société civile peuvent être subventionnés s'ils sont réalisés **en Allemagne, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Biélorus, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine ou en Russie** et si au moins deux organismes sont associés (l'un d'eux provenant d'Allemagne et au moins l'un d'eux provenant d'un des pays visés). Une participation à titre complémentaire d'organisations partenaires de **France** et/ou de **Pologne** est expressément soutenue, dans le cadre de la coopération au niveau du Triangle de Weimar. Les projets avec des organisations partenaires se trouvant en exil provisoire dans la région ou en Allemagne sont également éligibles à un soutien.

Seuls les projets et les structures de la société civile peuvent être subventionnés, contrairement aux acteurs étatiques ou économiques.

Les fonds octroyés sont des fonds de projet qui répondent au principe de l'annualité budgétaire. Les projets devraient donc, en principe, s'achever dans le cours de l'année 2027, c'est-à-dire le 31 décembre 2027 au plus tard. Le ministère fédéral des Affaires étrangères accueille cependant aussi favorablement les projets dépassant l'année (d'une durée maximale de 3 ans), à condition qu'ils soient justifiés de manière étayée et convaincante.

Le montant minimal de subvention est de 50 000 euros. Les dépenses en faveur de mesures de sécurité liées au projet sont en principe susceptibles d'être subventionnées. Les idées de projet (en allemand ou en anglais) peuvent être soumises du 7 août au 15 septembre 2026, uniquement sur le site

<http://oepr.diplo.de>.

Vous trouverez sur ce site d'autres informations et instructions concernant la soumission des idées de projet. Les modifications ultérieures d'idées de projet déjà soumises et les envois hors délai ne sont pas admis.

Les bénéficiaires sont tenus de présenter des déclarations d'affectation et rapports de projet conformes. L'Office fédéral des Affaires étrangères et le ministère fédéral des Affaires étrangères s'appuient sur ces documents afin de contrôler l'utilisation correcte des fonds et la bonne fin des projets et du programme dans son ensemble. Vous trouverez plus d'informations dans les conditions annexes générales et spécifiques, dans la rubrique des téléchargements, ainsi que dans le cadre de la décision relative à votre demande.

Pour toute question, veuillez d'abord consulter la FAQ. Si vous n'y trouvez pas de réponse, l'équipe en charge du programme à l'Office fédéral des Affaires étrangères se tient à votre disposition et, le cas échéant, vous mettra en relation avec les collègues du ministère fédéral des Affaires étrangères. Veuillez à cet effet envoyer un courriel à oepr@bfaa.bund.de.

En cas de **problèmes techniques** d'utilisation du site <http://oepr.diplo.de>, veuillez vous adresser directement à M^{me} Julia Meltke (courriel : f-pf-1-1-8@bfaa.bund.de) et à M^{me} Janett Stefaniak (courriel : f-pf-1-1-5@bfaa.bund.de).